

Lettre de Jean Monnet à Jacques Camille Paris (Luxembourg, 25 août 1952)

Légende: Afin d'obtenir de la part de Jacques Camille Paris, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, la mise à disposition de toute une série de services pour l'organisation à Strasbourg de la première session de l'Assemblée de la CECA, Jean Monnet, président de la Haute Autorité, demande par télégramme à François de Menthon, président de l'Assemblée consultative, d'intercéder en sa faveur auprès du Secrétaire général. Le 25 août 1952, Jean Monnet envoie à Jacques Camille Paris une copie de son télégramme à François de Menthon.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. European Coal and Steel Community (General File), 2428, Vol. 2 1950 (Août-novembre 1952).

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_jacques_camille_paris_luxembourg_25_aout_1952-fr-e43ab574-4a1e-4c92-b54c-e15f1903fab0.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Lettre de Jean Monnet à Jacques Camille Paris (Luxembourg, 25 août 1952)

COPIE DU TELEGRAMME

envoyé par M. Monnet, Président de la Haute Autorité
du Charbon et de l'Acier

à M. de Menthon, Président de l'Assemblée Consultative
du Conseil de l'Europe.

Luxembourg, le 25 août 1952.

M. PARIS, Europa - Strasbourg.

Je vous envoie ci-après le texte d'un télégramme que j'ai adressé à M. de Menthon, Président de l'Assemblée Consultative. Mes collègues et moi vous demandons de bien vouloir me faire savoir d'urgence si nous pouvons compter sur votre collaboration.

Mon Cher Président,

Comme suite à notre conversation téléphonique de samedi dernier je vous indique, comme promis, la collaboration que je demande au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe pour la mise en route de la première session de l'Assemblée de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Ainsi que je l'ai exposé dans ma lettre du 15 août au Secrétaire Général, le Président de la Haute Autorité a, en vertu du Traité, la charge de convoquer la première réunion de l'Assemblée de la Communauté qui se réunit un mois après l'entrée en fonctions de la Haute Autorité. J'ai de ce fait la responsabilité de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de cette première réunion. Le Président de la Haute Autorité a l'obligation absolue de veiller à ce que les institutions de la Communauté fonctionnent dans les conditions mêmes qui ont été votées par les six parlements. Or dans les limites de sa compétence l'Assemblée de la Communauté est souveraine. Je suis donc tenu, dans l'organisation provisoire que je dois mettre à sa disposition, de préserver son indépendance à l'égard des gouvernements et de toute autre institution y compris la Haute Autorité elle-même. La solution qui ne préjuge en rien des décisions de l'Assemblée elle-même et dont le caractère provisoire est le plus manifeste est, comme je l'ai fait, de faire appel pour la première session à un Comité composé de Secrétaires Généraux des parlements des six pays. La réunion se tenant à Strasbourg, nous nous sommes naturellement préoccupés de faire appel au maximum, dans les limites fixées par notre mandat, aux facilités matérielles et administratives de Strasbourg. C'est pourquoi nous avons proposé au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de mettre à la disposition de l'Assemblée de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier :

- 1°/ la salle de séance et le personnel d'entretien pour cette salle,
- 2°/ les services de reproduction
- 3°/ le service linguistique
- 4°/ des éléments de personnel administratif, en particulier pour les problèmes de logement, de distribution des cartes, etc.
- 5°/ cinq fonctionnaires du cadre du grade d'administrateurs pour assister le Comité des Secrétaires Généraux.

Pour les raisons et dans les conditions expliquées ci-dessus, les services de l'Assemblée de la Communauté seront dirigés par le Comité des Secrétaires Généraux que préside M. Blamont. Ce Comité fera en outre appel aux moyens de renforcement traditionnellement fournis chaque année à l'Assemblée de Strasbourg par les Secrétariats Généraux des Assemblées Nationales. Mes collègues et moi serions heureux que M. Paris se joigne à eux comme un des membres du Comité.

Puisque la date du 10 septembre nous met dans l'obligation de prendre rapidement des dispositions pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée, je me vois contraint d'insister pour que le Secrétaire Général

me fasse savoir d'urgence si nous pouvons compter sur sa collaboration. Mes collègues et moi nous demandons votre appui dans l'intérêt de notre oeuvre commune.

Jean MONNET

Président de la Haute Autorité.